



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20240408-2024_06_02-AR

S²LO

N° 2024-06

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

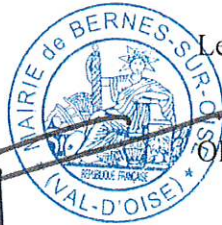
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de vérification réglementaire des ascenseurs pour l'école élémentaire et la Mairie-QUINQUENNAL, avec l'entreprise DEKRA-Agence IDF Ouest, bâtiment Cérianthe 1, 21-23 rue du Petit Albi-95 801 CERGY SAINT CHRISTOPHE, pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement pour 3 ans, à compter du 22 mars 2024.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 8/04/2024

Le Maire,

Olivier ANTY



Date de publication : 09 avril 2024

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site www.telerecoeurs.fr.*